

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 13

Artikel: Miettes historiques : le trésor de Berne (1798)
Autor: Ceresole, Alfred
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger^{re}, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
Étranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les personnes qui prendront un nouvel abonnement dès le 1^{er} avril prochain, recevront gratuitement la collection des numéros du CONTEUR parus depuis le 1^{er} janvier.

BUREAU DU CONTEUR VAUDOIS

Ruelle Saint-François (maison de l'imprimerie Vincent).

Les Bourla-Papey.

Sous le titre de *Les Bourla-Papey et la révolution vaudoise*¹, M. le professeur Eug. Mottaz, à Yverdon, vient de publier l'histoire, encore fort peu connue, de la curieuse jacquerie vaudoise de 1802. C'est avec plaisir que nous signalons cet ouvrage à nos lecteurs. M. Eug. Mottaz est un des historiens pour lesquels les événements qui ont entouré l'émancipation du Pays-de-Vaud n'ont plus de secrets. Il a su faire un récit des plus attachants de la révolution campagnarde dont Reymond fut le chef, de cette révolution qui n'est pas moins digne d'intérêt que celle de 1798 et qui, ainsi que le dit fort bien l'auteur, nous fait pénétrer davantage dans la vie du peuple. Un portrait de Louis Reymond, le général des Bourla-Papey, orne le beau livre de M. Mottaz.

Nous extrayons de cet ouvrage les pages suivantes:

Les Bourla-Papey à Goumoëns.

C'est le village de Goumoëns qui, dans le district d'Echallens, vit se passer les scènes les plus caractéristiques.

Le 7 mai 1802, à deux heures après-midi, deux municipaux vinrent au château demander les titres de M. de Goumoëns. Il y eut quelques menaces lorsque ce dernier annonça que ses papiers se trouvaient à Berne et à Neuchâtel.

On entendit ensuite le roulement du tambour dans les environs. Le seigneur demanda du secours à Lausanne, d'où on lui envoya une sauvegarde de deux sous-officiers et de neuf soldats français. Les hommes de la localité avouèrent à ces derniers que leur arrivée avait empêché que l'on attaquât le château.

Le 8, M. de Goumoëns, apprenant qu'on en voulait à sa personne, alla se réfugier à Orbe, laissant le château sous le commandement de son beau-frère, le citoyen de Mellet, qui avait l'autorisation de livrer quelques vieux papiers. Ces derniers furent emportés, en effet, par les gens du village conduits par le pasteur Louis Dufour, dit « le grand ministre », et le municipal Bezencenet, lequel trouvait que « c'était bien dommage que l'on n'eût pas tous ces titres pour en faire un beau feu qui montât bien haut. »

Le dimanche 9 mai, le culte fut interrompu par le bruit du tambour, et le pasteur lui-même ne tarda pas à se montrer sur la place publique. Une cinquantaine d'hommes environ, la baïonnette au fusil et portant une « seille » pleine de cartouches, se présentèrent devant le château, sous le commandement de Samuel Dufour. Ils reçurent la même réponse que deux jours auparavant.

¹ EUG. MOTTAZ, *Les Bourla-Papey et la révolution vaudoise*. Lausanne, F. Rouge et Cie, Libraires-éditeurs.

— Eh bien! faites-les venir, dit un des insurgés; il nous les faut dans une heure.

Il y eut un éclat de rire général, puisque les titres se trouvaient à Berne. On voulut exiger qu'ils fussent livrés le jeudi. Le citoyen de Mellet refusa, mais, en revanche, donna quelques papiers pour calmer les plus enragés. Il finit cependant par céder, mais en exigeant une capitulation écrite. Les paysans demandèrent tout d'abord du vin; il leur fut répondu qu'on ne donnait pas à boire à des voleurs. Pour s'en débarrasser, on leur accorda cependant à chacun une bouteille au cabaret.

« On dressa la capitulation, qu'on leur envoya par le sergent français, à qui ils refusèrent de la signer, après avoir bu le vin accordé pour cela, menaçant de venir de suite pour forcer le château. Il leur assura qu'ils n'avaient qu'à essayer, qu'ils seraient reçus chaudement. Il dit dans son rapport que, comme les chefs étaient disposés à signer, un grand jeune homme en habit bleu, en pantalon de tricot, s'était élevé fortement contre cette capitulation qu'il ne fallait jamais accorder, que M. de Mellet les avait leurrés, qu'il ne voulait que gagner du temps, qu'il fallait avoir les titres coûte que coûte, qu'il ne voyait pas pourquoi on ménageait M. de Goumoëns, que ce b...-là n'avait jamais cherché qu'à les mordre, etc. Peu après, raconte le citoyen de Goumoëns, mon beau-frère reçut une députation de la commune dont l'orateur était cet homme véhément qui avait fait rompre la capitulation; on le reconnut à son signalement; c'était le grand ministre, Louis Dufour.

Le citoyen Mellet continua à résister.

Madame ayant voulu parler:

— Non, madame, dit le ministre, nous respectons la propriété, mais nous voulons vos titres. Nous savons que nous vous faisons du mal, mais il nous les faut, et cela aujourd'hui. Si nous manquons cette occasion, nous ne la retrouverons plus. »

L'homme divin, comme l'appelle le seigneur de Goumoëns, se retira enfin sans avoir rien obtenu et après avoir accordé un délai finissant le 12 mai, à trois heures.

Ce jour-là, la guerre était terminée et les insurgés, revenant du camp, couronnés de feuillage et d'ellébore, passèrent devant le château, tambour battant et avec deux violons, mais avec le plus grand ordre et toute la décence d'une troupe réglée. Ils ne firent pas la moindre insulte. Le grand ministre Dufour alla à leur rencontre et les conduisit chez la citoyenne Jordan, sa sœur, où une table bien garnie les attendait et où l'on porta les santés répétées du dit grand ministre, de la citoyenne Jordan et du général Reymond¹.

Les escargots et M. le syndic.

M. van Muyden, syndic de Lausanne, a reçu l'autre jour la lettre suivante, datée de Montpellier:

Monsieur le maire de Lausanne,

« Apprenant que les escargots sont très

¹ Rapport du citoyen de Goumoëns.

abondants autour de votre village, je prends la liberté de vous demander — ne connaissant personne à Lausanne — si vous me trouveriez quelqu'un pour m'en faire des envois réguliers. Il faudrait qu'ils soient bien emballés dans une corbeille. (Suivent de longs détails sur cet emballage et sur les prix par douzaines, par mille et par dix mille escargots).

La lettre se termine ainsi:

« Quant à la récolte des escargots, je m'en rapporte à vous-même, monsieur le maire: vous pouvez prendre un ou plusieurs hommes. En ce faisant, vous obligerez mille fois celui qui a l'honneur de vous saluer respectueusement ».

X.

N'est-elle pas bien naïve la demande de ce brave marchand d'escargots, qui se figure qu'en dehors de Montpellier il n'y a que des villages dont les maires ont le temps de faire la chasse aux « cornes-bibornes »?

La bécane.

La bécane railait le bon char de campagne:

« Bon Dieu! quelle lenteur de locomotion!

Vois, je franchis la plaine et grimpe à la montagne

Et vole de Montreux à Nyon

Tandis que tu t'en vas d'Ecublens à Lausanne! »

Et notre orgueilleuse bécane

En large, en long,

Autour du bon vieux char rustique

Se pavanait sur ses très molleux pneumatiques...

Savez-vous ce qu'il arriva?

D'orgueil elle creva!

E.-C. THOU.

Miettes historiques.

Le trésor de Berne (1798).

On sait que le « Trésor de Berne », formé par celui de la cathédrale de Lausanne et augmenté par le produit des dimes du Pays de Vaud, fut pris par les Français, en 1798, lesquels surent se faire payer largement le salaire de leur intervention dans nos affaires bernoises et helvétiques. Lourd et prolongé fut cet impôt de guerre prélevé par nos amis de la « grande nation ».

Destinée singulière de ce « trésor »: il servit à payer les frais de la campagne d'Egypte! ses écus s'en allèrent sur les bords du Nil.

Voici ce qu'on peut lire en effet dans une lettre de Geoffroy de Saint-Hilaire, qui fit, comme savant, partie de l'expédition d'Egypte. Il écrit à son ami Georges Cuvier, sous date du 21 floréal, an VI, soit le dimanche 13 mai 1798, une épître datée de Toulon d'où je détache cet alinéa:

« Un médailliste eût fait grande fortune ici. On y a apporté le « trésor de Berne, » au fond duquel il paraît qu'on n'avait pas touché depuis plusieurs siècles. On a commencé par extraire tous les écus de France, pour les donner selon la valeur actuelle; il n'y avait que des écus de Louis XIV ou des écus de la jeunesse de Louis XV, parceque ces pièces gagnaient à Gènes cinq sols: le reste de l'argent de Berne est donné au poids. J'ai vu chez un

directeur d'hospitiaux 20,000 francs composés de toutes pièces étrangères, un *assez grand nombre frappées aux armes de Suisse ayant pour face un ours*; il s'en trouvait de Charles-Quint, du duc d'Albe, de tous les cantons d'Allemagne et de Suisse, etc; toutes ces pièces étaient remarquables par leur antiquité.

On a donné cet argent à 49 francs le marc. Il va être donné aux orfèvres qui le fondront imitoyablement.

(Voir les origines de la *France contemporaine*, par Taine, au tome I^{er}, page 33).

ALFRED CERESOLE

Faut pas confondre.

Le fait s'est passé, dit-on, il y a quelques années.

Une société de chant de la Suisse allemande, en voyage de plaisir, eut la généreuse pensée d'aller exécuter quelques-uns de ses chœurs sous les fenêtres de l'Hôpital cantonal.

Aucun des sociétaires ne connaissait la ville; le président se fit indiquer le chemin à suivre. Après un moment de marche, les chanteurs, se trouvant devant un grand bâtiment, à l'air officiel, se rangèrent en cercle et entonnèrent: « O mein Heimatland! »

Un autre chœur suivit, en français, cette fois: « Vierge douce et fière, noble liberté ».

Ils virent alors venir à eux le directeur de l'établissement. Celui-ci les invita à monter dans son salon et leur offrit quelques bouteilles de Dézaley. Puis, il les remercia d'une si aimable attention « à laquelle, dit-il, ses pensionnaires n'étaient guère habitués ».

C'était devant le Pénitencier et non devant l'Hôpital qu'avaient chanté nos confédérés.

L'histoire en musique.

C'est de la musique écrite par Gustave Doret pour le *Peuple vaudois*, de Warnery, que je veux parler.

Car vous savez — ou vous ne savez pas encore — que le 14 avril et jours suivants, au Théâtre de Lausanne, sera représenté un drame historique en quatre actes, le *Peuple vaudois*, de Henri Warnery, musique de Gustave Doret.

Ce drame nous montre comment les Vaudois ont passé de la servitude bernoise à l'indépendance dont nous allons fêter le centenaire.

Et dans l'ouverture musicale, qui précède le lever du rideau, Gustave Doret fait raconter à ses instruments toute l'histoire de la Révolution vaudoise. Ecoutez plutôt:

* * *

Cinq lourdes et lentes notes! La patte de l'ours est bien pesante. Mais Jean-Louis ne se révolte pas; il ne sort pas de son ordinaire inertie; il souffre en silence; résigné il soupire sa plainte:

Jean, p'tit Jean s'en revient des vignes,
Le dos chargé d'échallas.
Il trouve sa femme à table,
Avec monsieur l'avocat.
— Jean, p'tit Jean, voilà ta soupe,
Avec un morceau de lard.
Pendant qu'il mange sa soupe,
Le chat emporte son lard.
— Si je cours après la chatte,
Elle m'égratignera.
Si je laisse ma femme à table,
L'avocat l'embrassera.
Il vaut mieux manger ma soupe,
Et laisser courir le chat.

Résignons-nous de crainte de pire! Mais, dans le lointain, là-bas, du côté de la France, résonne le tambour et retentissent les accents du *Ça ira*! Jean, p'tit Jean, entends-tu? — Non. Sa plainte reprend, humble et résignée. Pour-

tant se fait entendre un son suave et doux, comme l'espoir d'un avenir meilleur.

Serait-ce la liberté? mais quelle liberté? Le *Ça ira* se précipite. On entend gronder les sauvages accents de la *Marseillaise*. La *Carmagnole* danse sa folle sarabande. C'est la chute d'un monde! Sera-ce dans les bras des révolutionnaires de France que Jean-Louis trouvera la liberté qu'il rêve? Non. Bientôt se tait, à l'orchestre, l'orage révolutionnaire; il cède le pas à un air de chez nous, gracieux et léger, sans rien de farouche ni de cruel. C'est l'aspiration à la liberté sous l'égide de la blanche croix. Jean-Louis ne sait d'abord à quel parti s'arrêter. Il reprend sa mélancolique plainte:

Jean, p'tit Jean s'en revient des vignes...!

Puis de plus belle reprend la lutte. Les flûtes chantent la *Carmagnole*; les cors et les violons leur répondent par les hymnes d'espérance et de liberté. Qui l'emportera? Le refrain débraillé de la *Carmagnole* semble un moment s'imposer; de nouveau la *Marseillaise* lance ses sanglants accords. C'est la France que va suivre le canton de Vaud; c'est dans ses bras qu'il va se jeter! Non pas! Le peuple vaudois se ressaisit bien vite. Et c'est l'hymne de l'union du canton helvétique qu'à la fin entonne tout l'orchestre:

Nous voici tous, blanche Helvétie...!

Les différents actes de la pièce ne font que développer cette donnée où est résumée, comme vous le voyez, toute l'histoire de la Révolution vaudoise¹.

A. BONARD.

Un sûr garant.

La jeunesse d'un de nos villages avait organisé une kermesse pour se procurer les fonds nécessaires à l'achat d'un drapeau.

Au milieu de la place de fête, un modeste pavillon abritait l'exposition des dons variés et nombreux qui avaient été offerts pour la tombola.

A l'heure du banquet, aucun des membres de la jeunesse ne voulut consentir au sacrifice de son diner pour monter la garde au pavillon.

— Dis-voï, Jean, fit le secrétaire au président, on ne peut pas laisser ces lots comme ça, sans personne pour surveiller.

— Pardine que non, qu'on peut pas, mais personne ne veut rester. Je peux pourtant pas faire la garde, moi... et mon discou!...

— Mais, j'y pense, si on disait au domestique du juge de veni. C'est un fort lulu; y se laisserait pas embêter. On lui paiera un demi.

— J'en suis pas, moi. Le domestique au juge n'est pas de chez nous; on peut pas s'y fier. Qui sait bien peu si y ne nous chemarotzerait pas quierchouse.

— Allons donc! Ecoute, Jean, y me vient une idée. On lui met une mouche vivante dans chaque main, et puis, quand on viendra le remplacer, y faudra qu'y nous montre les mouches, encore vivantes. Comme ça, y a pas moyen...

—... Ouai!... Eh bien, va comme il est dit.

Pécoué et lo tarife.

Vo sèdès que y'a demeindze passà houit dzo n'ein votà po lo tarife dà piadzo, de la douana et dà gardes-frontières, que cein a passà à l'unanimità mein cauquès ceint mille voix.

Cauquès dzo dévânt, l'étiot on part dévânt la fordze que dévezàvânt de cein; lo Louis à dragon étai po lo tarife; lo valet à la Gritta étai contre, pace que fà lo boutsi et preteindai qu'on demandàv pas prào su lè bàu d'Étalie;

¹ La partition, réduite pour chant et piano, est en souscription au prix de fr. 2,50 chez MM. Foetisch frères, à Lausanne et Vevey, jusqu'au 14 avril. Dès cette date elle sera mise en vente au prix de fr. 3.— C'est une œuvre maîtresse qui fait le plus grand honneur à notre compositeur vaudois, Gustave Doret.

dà z'autro que ne l'ài compregnant gotta, desant que faillai votà coumeint l'assesseu qu'é-tai por, enfin quiet! n'étiot pas tant d'accou su cé commerço, quand lo gros Tromblon dese que y'arài 'na confereinça su lo tarife ào veladzo pè dou monsus dè Lozena, on avocat et on autro, et que n'y arài qu'à l'ài allà po lè z'ouirè et sè dècidà coumeint faillai votà.

— Et bin mè, vu l'ài allà à clia confereinça! dese adon Pécoué, lo taupi, et vu mimameint demandà la parola po dévezà assebin dào tarife! vo vaidès bin!

— Kaise-tè, fou que t'è! l'ài fà adon ion, qu'est-que te l'ài cognai à cein? atant què ma choqua!

— Noutra tchivra ein sà petètrè mè què li! fà on autro.

— Vaidès-vo Pécoué à la tribuna, avoué sati-gnassa rosetta et sa mourtache ein brosse dè rezetta! dese on troisièmo, va fèrè crèva dè rire tot lo mondo, rein qu'ein lo véyeint!

— D'aboo, po fèrè on discou, dese adon lo valet ào syndico, faut on autro coo què tè, Pécoué, et su s'è que po cé tarife, t'è coumeint mè, te ne l'ài compreind gotta! te porrai petètrè bin no derè oquè su lè derbons et coumeint on teind lè trappés, mà po la douana et lo piadzo, t'ein sà atant què noutra modze!

— Dis-voi, Pécoué! l'ài fà onco on autro, se te l'ài vas à clia confereinça, tè foudrà prào eimprontà on habit à pans ào menistre!

— Vo z'ài bo vo fottèrè trè ti dè mè! lài fà Pécoué, vo sottigno que vu l'ài allà et que preigno la parola; volliai-vo fremà avoué mè po dozo botolhies dè boutsi que ne béreint après?

— Et bin, va que sai de! fironè lè z'autro.

L'est bon. La né dè la confereinça arrevà et y'avai on moué dè dzeins et mimameint dà fennès, kà cein s'étai redipèttà pè lo veladzo que Pécoué allàvè dévezà dào tarife et que volliàv mimameint rabàtsi l'avocat et l'autro mina-mor.

Lo syndico, que fasai lo majo dè trabllia, a bailli la parola à l'avocat et tandi on haora et demi dè teimps stuce lào z'ein a cratchi lo cor et lo long su cé tarife et l'a tant bin cein esplià, que, quand l'eüt zu botsi, l'ont battu on ban cantonat ein se n'honneu, ein redrobllieint, onco!

Pu lo syndico baillè la parola à Pécoué, que montè su la chèra. Tot lo mondo fà « silence » et on arài oiù càyì 'na motse.

— Chers concitoyens! dese adon noutron taupi, j'avais demandè la parole pour discuter aussi du tarif en question, mais, comme l'orateur qui m'a précédé vous a précisément dit tout ce que je voulais vous dire, vous ne voudriez pas, n'est-ce pas, que je vous répète les mêmes arguments; je laisserai donc la parole à l'orateur qui vient après moi!

Quand l'eüt cein de, le redècheint dè la chèra, après avai fifà la copa, pu lo retornè sè chetá à son banc.

Ma fai, lè z'autro, qu'étiot venus po sè fottèrè dè Pécoué, aviont bo et bin perdu, kà l'autro avai demandà la parola, coumeint l'avai de, et l'ài ont étà po lào doze botolhies dè boutsi que l'ont fifà la mima né à la pinta dè coumena.

Un mot retour d'Allemagne.

Le mot *restauration* n'a jamais désigné, en français, un lieu où l'on sert à manger. Ni Littré, ni l'Académie ne lui donnent cette acception. C'est d'Allemagne que ce mot nous est venu, ou plutôt revenu, avec le sens faussé. Il s'étale aujourd'hui, avec ses cinq syllabes, sur nombre d'enseignes de la Suisse romande. Pourquoi donc renonc aux anciens termes de *restaurant* ou de *traiteur*? Est-ce parce qu'ils sont plus courts et qu'ils disent la chose en bon français?